

**INTERCOM BERNAY TERRES DE NORMANDIE**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
- SEANCE DU 14 DECEMBRE 2017 -**

**Délibération n° OT2017-12**

*Effectif du conseil communautaire : 128 membres*

*Membres en exercice : 128*

*Membres présents : 95*

*Membres votants : 114 (dont 19 pouvoirs)*

*Date de la convocation : 05/12/2017*

*L'an deux mil dix-sept et le jeudi quatorze décembre à 18h00, les membres du conseil communautaire de l'Intercom Bernay Terres de Normandie, légalement convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Beaumont-le-Roger sous la présidence de Monsieur Jean-Claude ROUSSELIN.*

*Etaient présents : M. JOUEN Guy, Mme DROUIN Colette, Mme MABIRE Dominique, M. FEDERICI Michel, Mme HESSE Francine, M. LE ROUX Jean-Pierre, M. MATHIERE Philippe, Mme LECONTE Anne-Marie, M. MULET Alain, M. BONAMY Jean-Hugues, M. DIDTSCH Pascal, M. FROIDMONT Pascal, Mme LEMOINE Béatrice, M. SOURDON André, Mme TURPIN Annie, Mme VAGNER Marie-Lyne, M. WIRTON Philippe, Mme LECLERC Marie-Françoise, M. LELOUP Gérard, M. DESHAYES Edmond, Mme MARGUERITE Ana, Mme BINET Brigitte, M. CHOLEZ Manuel, Mme LEROUVILLOIS Janine, M. MADELAINE Pascal, M. MORENO José, M. BONNEVILLE Roger, M. SCRIBOT Frédéric, Mme ROCFORT Françoise, M. HAUTECHAUD Patrick, M. CHAUVIN Pierre, M. LAIGNEL Pascal, Mme CARISSAN Béatrice, M. DESCAMPS Joël, M. DAVID Jean-Luc, M. VAN DEN DRIESSCHE André, M. PETIT Eric, M. DANIEL Jean-Claude, M. BONNEVILLE Jean-Noël, M. VANNIER Alain, M. VOISIN Jean-Baptiste, M. DUTHILLEUL Jean, M. SAMPSON Jean, M. LESEUR Michel, M. THIBAUT-BELET Patrick, Mme CANU Françoise, M. JEHANNE Eric, M. BOISSIERE Bernard, M. DORGERE François, Mme DRAPPIER Michèle, M. GIBOURDEL Jean-Pierre, M. GROULT Daniel, M. MADELON Jean-Louis, M. MONTIER Jean-Noël, M. PERDRIEL Daniel, M. PREVOST Jean-Jacques, M. VAMPA Marc, M. MALCAVA Didier, M. GROULT Jean-Louis, M. AGASSE Francis, M. ANTHIERENS André, M. BARON Marc, M. GOBRON François, M. LEBOURGEOIS Alain, M. WEBER Claude, M. FORCHER Bernard, Mme DECLERCQ Florence, M. BELLIES Albert, Mme POTTIER Lydie, M. VILA Jean-Louis, M. VALLEE Jean-Michel, M. ANNEST Patrick, M. JUIN Jean-Bernard, M. ROUSSELIN Jean-Claude, M. PREVOST Lionel, Mme VATINEL Martine, M. BOUGET Daniel, M. GRAVELLE Nicolas, M. CHALONY Gilbert, M. DELAROCHE Serge, Mme RODRIGUE Colette, M. SZALKOWSKI Denis, M. LE BAILLIF Jacques, M. MILBERGUE Joël, M. PIQUENOT Olivier, M. RUEL Yves, M. MALARGE Pierre, Mme MARESCAL Josiane, M. MEZIERE Georges, M. MALHERBE Yannick,*

Mme EPINETTE Jocelyne, Mme LEROUGE Valérie, M. DELAMARE Roger, M. DUVAL Yves, M. LHOMME Patrick

Etaient absents : Mme VARANGLE Ingrid, M. GIFFARD Franck, M. BEAUFILS Lionel, M. PORTAIS Alain, M. LECOQ Didier, M. ADELIN Jean-Michel, M. BORDEAU Jean-Pierre, M. CAVELIER Sébastien, Mme AUGUSTIN Jeanine, M. FILET Gérard

Etaient excusés : M. DAVION Olivier, M. BEURIOT Valéry, M. CIVEL Dominique

Pouvoirs :

Mme GUITTON Sylvie à M. LE ROUX Jean-Pierre, Mme ANGOT Josiane à Mme TURPIN Annie, M. BÉTOURNE Dominique à Mme VAGNER Marie-Lyne, M. BIBET Pierre à M. FROIDMONT Pascal, Mme BLOTIERRE Julie à M. BONAMY Jean-Hugues, Mme CARMIGNAC Julie à Mme LEMOINE Béatrice, M. SANDIN Christopher à M. WIRTON Philippe, Mme VANDERHOEVEN Sandrine, M. PRIVE Bruno à M. MEZIERE Georges,  
M. ROEHM Sébastien à Mme LEROUGE Valérie, M. BAISSÉ Christian à M. PREVOST Jean-Jacques, M. AUGER Michel à M. LESEUR Michel, M. MECHOUD Alain à M. DUVAL Yves, M. CAPPELLE Hubert à M. MADELON Jean-Louis, M. KIFFER Daniel à M. MONTIER Jean-Noël, Mme PETIT Danièle à M. BOISSIERE Bernard, Mme VAN DEN DRIESSCHE Agnès à Mme DRAPPIER Michèle, M. DELAMARE Frédéric à M. PREVOST Lionel, Mme NADAUD Nadia à M. LE BAILLIF Jacques,

---

**Objet :**

**Modification des statuts de la régie dotée de la seule autonomie financière« Office de Tourisme Intercom Risle et Charentonne » en « Office de Tourisme Bernay Terres de Normandie »**

---

**EXPOSÉ DES MOTIFS**

Suite à la promulgation de la Loi NOTRe du 7 août 2015, actant que les intercommunalités ont pour compétence obligatoire le tourisme dont « la création d'Offices de Tourisme », l'Intercom Bernay Terres de Normandie souhaite réunir les quatre structures touristiques existantes issues des ex-Communautés de Communes aujourd'hui fusionnées, sous une même structure juridique de type régie à seule autonomie financière. Il s'agit ainsi de rassembler l'Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial « Office de Tourisme de Bernay et des environs », les régies dotées de la seule autonomie financière « Office de Tourisme du Pays Brionnais », « Office de Tourisme du canton de Beaumesnil » et « Office de Tourisme de l'Intercom Risle et Charentonne ».

Pour ce faire, il est nécessaire de modifier les statuts d'une des 3 régies dotées de la seule autonomie financière, afin de la transformer en régie dotée de la seule autonomie financière « Office de Tourisme Bernay Terres de Normandie ».

Il est rappelé qu'une régie dotée de la seule autonomie financière ne dispose pas d'une personnalité distincte de celle de la collectivité, mais dispose d'un budget propre et d'un organe de direction. Elle est administrée, sous l'autorité du Président de l'Intercom Bernay Terres de Normandie et du conseil communautaire, par un conseil d'exploitation ainsi qu'un directeur.

Il est donc proposé de modifier à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 les statuts de la régie dotée de la seule autonomie financière nommée « Office de tourisme de l'Intercom Risle et Charentonne » afin qu'elle prenne l'appellation « Office de Tourisme Bernay Terres de Normandie » en définissant les missions dont la régie aura la charge ; en adoptant les nouveaux statuts applicables, en désignant les membres du collège des élus pour le conseils d'exploitation, en approuvant la transformation du budget annexe M14 propre à la régie en le dénommant « Office de Tourisme Bernay Terres de Normandie »

à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, en acceptant les reprises des résultats des régies « Office de Tourisme du Pays Brionnais » et « Office de Tourisme du canton de Beaumesnil » ainsi que de l'EPIC « Office de Tourisme de Bernay et des environs » une fois leurs liquidations prononcées.

### DÉLIBÉRATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.1412-1, L.2221-11, R.2221-1 ;

Vu le Code du tourisme, notamment les articles L.133-1 et R133-19 ;

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président,

#### **APRES EN AVOIR DELIBÉRÉ, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE :**

- **APPROUVE** dans le cadre des compétences communautaires, la création d'un Office de Tourisme intercommunal à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 sous forme d'un service public administratif doté d'une régie à seule autonomie financière ;
- **APPROUVE** la modification statutaire de la régie dotée de la seule autonomie financière « Office de Tourisme de l'Intercom Risle et Charentonne » et les nouveaux statuts annexés à la présente délibération ;
- **FIXE** les missions de la régie « Office de Tourisme Bernay Terres de Normandie » comme suit :
  - o accueil et information touristiques ;
  - o promotion touristique du territoire intercommunal en cohérence avec la politique touristique départementale et régionale ;
  - o coordination des interventions des différents partenaires du développement touristique local, des acteurs touristiques locaux, privés, publics ou associatifs ;
  - o participation à l'élaboration et la mise en œuvre de la politique touristique du territoire en lien avec le projet de territoire de l'Intercom Bernay Terres de Normandie ;
  - o mise en œuvre d'un observatoire local du tourisme (élaboration des données statistiques de fréquentation et suivi) ;
  - o gestion de la base de données touristique locale ;
  - o conception et commercialisation de produits touristiques (dont la vente de séjours touristiques) ;
  - o tenue d'un service boutique et d'un service billetterie ;
  - o mise en œuvre de la Marque Qualité Tourisme et du classement de l'Office de tourisme ;
  - o organisation de manifestations à caractère touristique de portée départementale et régionale ;
  - o accompagnement des porteurs de projet à l'élaboration d'investissements touristiques ;
  - o mise en œuvre, suivi et collecte de la taxe de séjour ;
  - o développement de l'accueil touristique « hors les murs ».
- **ACCEPTE** la transformation du budget annexe M14 propre à la régie et dénommé « Office de Tourisme de l'Intercom Risle et Charentonne » en budget annexe M14 propre à la régie et dénommé « Office de Tourisme Bernay Terres de Normandie » à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 ;

- **DECIDE** que les membres de la Commission tourisme de l'Intercom Bernay Terres de Normandie constitueront les membres du collège des élus du Conseil d'exploitation ;
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Président pour signer tous les documents relatifs à cette décision et prendre les arrêtés nécessaires à la modification de la régie, la nomination du régisseur et des suppléants.

Résultats du vote :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
114	114	0	0

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations

Le Président,



Jean-Claude ROUSSELIN.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200066413-20171214-OT2017\_12-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2017

Publication : 20/12/2017

Ampliation à :

- Monsieur le Percepteur de Bernay ;
- Madame la Directrice Générale Adjointe au Pôle Urbanisme, Aménagement du Territoire/Mobilité/Habitat, Développement économique et Tourisme de l'Intercom Bernay Terres de Normandie ;
- Madame la Directrice des Finances de l'Intercom Bernay Terres de Normandie.